

Les Nouvelles B R È V E S



L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



Samedi 2 décembre, l'association des Bois Sans Soif, qui fêtera ses 50 ans en 2024, a remis un chèque de 2500 € au CCAS afin de l'aider dans ses différentes actions.



Samedi 2 décembre, les associations Festy Bachy et Milasi ont organisé un festival rock à la salle des fêtes.



Mardi 5 décembre, la municipalité a offert le goûter de Saint Nicolas et un spectacle de marionnettes par "Mariska" aux élèves de l'école.



Mardi 5 décembre avait lieu la commémoration en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie ainsi qu'aux rapatriés d'Afrique du Nord.



Dimanche 10 décembre, l'association des Parents d'Elèves a organisé son marché de Noël avec créateurs, cracheurs de feux et venue du Père Noël.



Samedi 16 décembre, les aînés ont reçu un colis offert par le CCAS et ont pu profiter d'un goûter servi par les membres du CCAS, le CMJ et les élus.



Les week-end de décembre, la crèche, mise en place par le Cercle Saint Eloi dans l'église, était visible du public.



Dimanche 17 décembre, la messe de Noël était réhaussée d'une crèche vivante et d'une exposition de crèches.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE

Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.



1 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif N dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales, est une facilité de trésorerie, et non pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire.

Afin de pouvoir engager des dépenses nouvelles d'investissement en début d'année 2024, avant le vote du budget en avril, le conseil peut autoriser celles-ci dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2023, soit au chapitre 20 : $37\,000 \text{ €} \times 25 \% = 9\,250 \text{ €}$ et au chapitre 21 : $1\,757\,540.76 \text{ €} \times 25 \% = 439\,385,17 \text{ €}$.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

2 - Adhésion convention groupement de commandes Gestion Technique des Bâtiments

La CCPC propose de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique et énergétique, c'est-à-dire de la domotique, dans les bâtiments des communes.

Ce groupement permettra notamment de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre, obtenant ainsi de meilleures conditions tarifaires et des prestations de qualité. La CCPC serait coordonnateur de ce groupement de commandes et la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

3 – Don de 1 € par habitant à une commune sinistrée du Pas de Calais

Suite aux tempêtes et aux violentes précipitations qui se sont abattues, provoquant des crues historiques et entraînant de très importants dégâts matériels, M. le Maire propose d'apporter son soutien financier, à hauteur de 1 € par Bachynois à une commune du Pas-de-Calais, soit une aide de 1 915 €.

Décision du conseil : les élus sont favorables au versement de cette aide mais ne sont pas unanimes sur la forme.

Ils donnent cependant carte blanche à M. le Maire sur le choix de la commune.

4 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

L'Etat a publié un décret au 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale. 12 agents sont concernés par l'attribution de cette prime. Le coût global estimatif pour la commune est de 6 290,48 €

La commission finance, réunie en séance le mercredi 8 novembre, propose de valider la proposition de M. le Maire, soit de verser le montant maximum à chaque salarié en 2 fois, en janvier et juin.

Le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 1er décembre dernier et a émis un avis favorable à notre requête.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

5- Adhésion convention SIDEN-SIAN de participation financière à la réfection de la voirie suite aux travaux d'assainissement rue Léo Lagrange

Noréade est favorable à nous verser le coût de la couche de roulement qu'il aurait dû refaire après l'installation de la nouvelle canalisation d'évacuation des eaux usées, travaux en cours rue Léo Lagrange.

Le SIDEN-SIAN et sa Régie Noréade doivent reprendre les réfections des tranchées. Afin de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, il est souhaitable de refaire la couche de roulement sur toute la largeur de la chaussée, avec une participation de Noréade.

Les réfections se feront sur la base suivante: part Noréade 630 et part communale 1692.

Le montant forfaitaire des travaux financés par le SIDEN-SIAN est fixé à 14 954.63 €.

Décision du conseil: accord à l'unanimité



INFORMATIONS PRATIQUES

Banque alimentaire



La **générosité des Bachynois** a permis, avec les 17 kg de nourriture collectés en mairie et les 81 kg récoltés à l'école Jacques Brel, de fournir par le canal des associations caritatives de terrain près de 245 repas aux nordistes qui ne mangent pas à leur faim.

Nous vous remercions de tout cœur pour l'aide apportée.

Déjections canines : un peu de civisme !

Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "**tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal**".

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs, dans les sentiers et les espaces verts.

Des réclamations sont régulièrement signalées en mairie.

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche ou utilisez les distributeurs présents sur la commune (près de l'église, du cimetière, de l'école et au stade). Laissons Bachy propre, ramassons les crottes !



Changement du jour de collecte



Le **ramassage des poubelles** change de jour pour notre commune. Les camions passeront dorénavant le **vendredi** pour tous types de déchets (1 fois sur 2 pour les poubelles recyclables).

Naturopathe

A partir du **2 janvier**, une naturopathe, Dorothee Beckandt, s'installera à la maison des Services, route nationale (ancienne Poste).

La **naturopathie** appréhende la personne dans sa globalité. Elle s'attache à dispenser des conseils d'hygiène de vie pour mieux respirer, mieux dormir, mieux manger, être mieux dans sa peau. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau praticien.



Formation taille des arbres fruitiers



Comment entretenir un fruitier ? Quel est l'intérêt de tailler un arbre ? Quels sont les outils à utiliser ? Participez à une **formation de la taille des arbres fruitiers** le jeudi 18 janvier de 9h à 12h.

Elle est organisée par le Centre régional de ressources génétiques, en collaboration avec Pévèle Carembault. Le rendez-vous est donné dans les locaux de Pévèle Carembault au 85 rue de Roubaix à Templeuve-en-Pévèle. C'est gratuit ! Inscrivez-vous en remplissant le formulaire disponible sur demarches.pevelecarembault.fr dans la rubrique « Biodiversité ».

Collecte des encombrants

Elle se fait sur **prise de rendez-vous** à domicile **une fois par an** sur l'ensemble des communes de Pévèle Carembault. Ce service est **gratuit** et ne compte pas comme un passage en déchetterie.

Dès maintenant, vous pouvez contacter les services de la CCPC au 03 20 84 88 65 (taper 2) pour obtenir un créneau sous 2 mois maximum. La veille du passage ou le matin même, avant 7h, sortez vos encombrants devant votre domicile, sur le trottoir. Le camion de collecte passe à partir de 8h. Vous pouvez ou non être présent lors du passage. Le volume de prise est **limité à 3m3**.

De nouveaux déchets sont acceptés lors de la collecte des encombrants : les déchets électriques et électroniques volumineux comme un frigo, une machine à laver, un cumulus... Vos encombrants peuvent également être déposés dans les déchetteries. **Attention**, la personne qui fait appel au passage des encombrants doit préciser à l'opérateur d'Esterra le contenu et le volume de ses encombrants. Si des objets sont ajoutés "à la sauvage", la collecte pourrait être annulée, alors faites preuve de civisme.



DDRM département du Nord

Le DDRM **recense les risques majeurs naturels et technologiques** auxquels les citoyens sont susceptibles d'être exposés ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

La version dématérialisée du DDRM est mise en ligne sur le site de la préfecture du Nord, rubrique "actions de l'Etat-prévention des risques naturelles, technologiques et miniers".

Bachy y est répertorié comme commune soumise au risque inondation.

Les Nuits de la lecture



Cette année, les Nuits de la Lecture ont pour thématique le « corps ». Du **19 au 21 janvier**, 12 médiathèques du Réseau Graines de Culture(S) proposent des animations lors de cet événement national.

Découvrez le programme complet sur mediatheques.pevelecarembault.fr

Recyclage de matériel médical

Donnez une seconde vie à votre matériel médical.

Vous disposez de matériel usagé, en panne ou non-utilisé ? Faites-en don !

Grâce à Libel'Up, contribuez vous aussi à améliorer l'accès de ce matériel pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Un **point de collecte fixe est disponible en mairie**. Les dons sont à déposer les mardis et jeudis matin.



Les médiathèques vous régalent

Avis aux gourmands ! Sortez votre agenda car le festival « Les médiathèques vous régalent » est de retour **dès janvier**. Pévèle Carembault et les médiathèques du réseau Graines de Culture(S) collaborent pour vous proposer plus de 50 animations sur le thème de l'alimentation.

De janvier à avril, vous pourrez participer à des spectacles, des heures du conte, des activités manuelles, des trocs de graines, des soirées jeux, ... Toutes les animations sont **gratuites et sur réservation** auprès de la médiathèque concernée.

Pour Bachy, bloquez la date du samedi 6 avril ! un atelier "balade botanique, cueillette responsable et usage en cuisine des plantes sauvages comestibles" sera proposé de 10h à 12h, dès 7 ans.

Puis du **7 au 24 avril**, une exposition "**apiculture et produits de la ruche**" sera à découvrir.

Découvrez le programme complet sur pevelecarembault.fr



Enquête statistique

Elle sera réalisée de février à avril et portera sur les ressources et les conditions de vie. Elle a un caractère obligatoire et est reconnue d'intérêt général et de qualité par le CNIS. Certains foyers de la commune, tirés aléatoirement, sont concernés et seront interrogés par Mme Leblon, enquêtrice INSEE, munie d'une carte officielle.

Les foyers seront prévenus individuellement par lettre.



AGENDA

Samedi 6 janvier

Voeux du Maire

Salle des fêtes - 18h30

Vendredi 12 janvier

Soirée jeux

Médiathèque - 20h

Dimanche 14 janvier

Galette des aînés

Foyer rural - 15h

Jeudi 18 janvier

Cérémonie des voeux de Pévèle Carembault

Salle omnisports de Camphin-en-Carembault - 19h

Samedi 20 janvier

Assemblée générale des Bois Sans Soif

Foyer rural - 19h

Dimanche 28 janvier

Tournoi de tennis de table

Salle des fêtes

Samedi 3 et dimanche 4 février

Exposition photos de l'Amicale Laique

Salle des fêtes - 10h à 19h

Mairie de Bachy

13, Place de la Liberté - 59830 Bachy

03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin municipal créé et publié par les membres de la commission communication.

